AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-12-75124038

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

Directeur-Gérant : P. JOURNET

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin Directeur-Gérant : L. BOUYX

BULLETIN N° 46 du 8 DECEMBRE 1975.-

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1976

Pour 1976, les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles restent inchangés et sont fixés comme suit :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) : 50,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

50,00 F + 30,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

50,00 F + 40,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

50,00 F + 40,00 F par Station supplémentaire.

La documentation générale - (revue, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du Bulletin Technique ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Le montant de l'abonnement est à verser au compte chèque postal suivant :

Régie Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C. C. P. N° 5 503 - 17 CLERMONT-FERRAND.

Pour les non-titulaires d'un compte chèque postal, utiliser de préférence la formule de mandat-carte ci-jointe.

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète (1) de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser, en indiquant les superficies, les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

(1) - Ne pas omettre d'indiquer le bureau de poste desservant votre localité et le numéro de code postal correspondant.

Quelle que soit la date de souscription, l'abonnement pour 1976 portera sur la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 1976.

Le service de tous les numéros de la revue PHYTOMA (Janvier à Décembre 1976 inclus) ne pourra être garanti qu'aux personnes ayant souscrit un abonnement avant le 1er Mars 1976.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter une interruption dans l'expédition des Bulletins et de la revue PHYTOMA, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement avant fin Janvier 1976.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au Bulletin n° 44 d'OCTOBRE 1975.

En faisant le nécessaire, faites-nous part des problèmes d'ordre phytosanitaire qui vous préoccupent.

Clermont-Ferrand, le 8 Décembre 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 942 du 8 Décembre 1975.